

Communiqué de presse



Éolien

Les mesures des associations pour limiter une mortalité trop importante de chauves-souris



Thomas Le Campion

L'État souhaite accélérer le développement de l'éolien. La ministre de la transition écologique a notamment demandé au mois de mai 2021 aux Préfets de régions de réaliser une cartographie des zones favorables à l'implantation de parcs (voir instruction du gouvernement du 26 mai 2021).

L'éolien est en effet une des réponses à l'enjeu de la transition énergétique. Il est une alternative à l'énergie nucléaire et aux centrales thermiques qui sont catastrophiques pour le climat, la biodiversité et les générations futures.

C'est pourquoi les associations de protection des chauves-souris du grand ouest de la France sont favorables au développement des énergies renouvelables... **mais dans un cadre prenant en compte les menaces que les parcs éoliens font peser sur les populations de chauves-souris. Nos associations se mobilisent donc pour faire connaître cette problématique méconnue et demandent instamment à l'ensemble des acteurs (État, élus, développeurs, exploitants...) une réelle prise en compte de ces espèces protégées et menacées par cette industrie.**

La **mortalité des chauves-souris** due à l'énergie éolienne dans le monde est un **fait avéré** depuis plus de vingt ans. Les différentes études de mortalité réalisées ces dernières années en France et en Europe montrent que celle-ci peut être très importante. **Le grand ouest de la France n'est pas épargné. Une synthèse** réalisée à partir d'études de suivis de mortalité conduits en **Loire-Atlantique** vient récemment de confirmer les craintes des associations de protection de la nature.

Ce travail nous a permis de lister **11 espèces de chauves-souris victimes des éoliennes** pour une mortalité estimée d'environ **5 000 chiroptères** (chiffre sous-estimé) **tués en 10 ans sur ce seul département. La Noctule commune** (*Nyctalus noctula*), une espèce régulièrement victime des pales d'éoliennes et classée vulnérable sur la Liste Rouge des Mammifères menacés de France, **pourrait disparaître à court ou moyen terme.**

➤ Noctule commune morte sous un parc éolien – Conquereuil (44) – 07/08/2018

Malgré nos alertes répétées, il est déplorable de voir qu'après plus de vingt ans, l'ensemble de la filière (État, développeurs et exploitants) ne prend toujours pas suffisamment en compte cette problématique. Cette destruction illégale d'espèces protégées s'est généralisée et institutionnalisée. Les nombreuses lacunes qui perdurent dans le système de planification, d'instruction, d'exploitation et de contrôle des parcs éoliens expliquent cette situation scandaleuse.

À l'aube d'une accélération du développement éolien qui ne manquera pas d'amplifier ces impacts, nos associations, par ailleurs favorables au développement des énergies renouvelables, alertent sur la nécessité d'une réelle prise en compte des chiroptères.

La priorité doit être la mise en œuvre de mesures de sobriété énergétique ambitieuses. Concernant les éoliennes, nous demandons :

- La mise en place de zones d'exclusions imposées à l'éolien

(massifs forestiers, zones de présence de la Noctule commune et sites d'importances pour les chiroptères),

- La mise en œuvre de bridages (période d'arrêt des éoliennes) plus contraignants pour limiter les impacts sur les populations,
- L'interdiction des modèles d'éoliennes à faible garde au sol (inférieure à 30 m),
- L'obligation de l'obtention de dérogations de destruction d'espèces protégées pour tous les parcs.

Les signataires



Dossier de presse

L'impact des parcs éoliens sur les chauves-souris

Les parcs éoliens ont des impacts directs ou indirects importants sur les chauves-souris. Le plus remarquable est la mortalité par collision directe avec les pales ou par barotraumatisme généré par une forte modification de pression autour des pales en mouvement.

Dans l'ouest de la France, le parc éolien de Bouin en Vendée (85) a été dans le milieu des années 2000 un révélateur de ces mortalités importantes. Depuis, de nombreux projets se sont multipliés et plusieurs parcs du grand ouest affichent des mortalités significatives. En complément, les autres parcs moins mortifères (la majorité d'entre eux) conduisent tous les ans à des mortalités cumulées non négligeables. Malgré des mesures

d'évitement comme le bridage (arrêts nocturnes de certaines éoliennes), ces impacts ne peuvent être exhaustivement écartés et une mortalité résiduelle sera toujours présente.

Ces destructions directes (complexes à évaluer tant les chances de retrouver des chauves-souris de quelques grammes sous des éoliennes sont minces) ne représentent que la partie visible des impacts des parcs éoliens. Ces derniers induisent ainsi également des effets de répulsions et par conséquent une baisse de l'activité des chauves-souris sur des surfaces importantes (*a minima* jusqu'à 1 km des éoliennes). Les chauves-souris sont menacées par la disparition de leurs habitats de chasse et cet impact insoupçonné éclaire d'une manière nouvelle les effets

négatifs des parcs éoliens sur les chauves-souris. Cet impact prouvé en 2017 par le Muséum National d'Histoire Naturelle n'a jamais été pris en compte dans les études d'impacts des parcs éoliens actuellement en service et semble très délicat à éviter, atténuer ou compenser pour les parcs qui sortiront prochainement de terre.

Enfin, lors des travaux de création des chemins d'accès, des postes de livraison électrique et des plateformes de montage des aérogénérateurs, des milieux naturels (lieu d'alimentation) ou des gîtes arboricoles favorables aux chiroptères peuvent être détruits notamment lors de la création de parcs en milieux forestiers.

Une situation critique pour certaines espèces de chauves-souris

Les chauves-souris sont des espèces protégées qui pour la plupart affichent des tendances de population à la baisse. Cette chute des effectifs est notamment très marquée pour des espèces qui par le passé étaient considérées comme communes : les Pipistrelles et les Noctules. **La Noctule commune affiche notamment un déclin critique de l'ordre de - 88 % en dix ans.** Cet effondrement des populations a conduit en 2017 l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) à classer trois de ces espèces en catégories vulnérables ou quasi menacées sur la Liste Rouge des Mammifères menacés de France. Ces chauves-souris sont les plus impactées par les éoliennes car elles sont migratrices et évoluent régulièrement au-dessus de la canopée, à hauteur des rotors des aérogénérateurs. Bien que touchées par d'autres menaces (intensification

des pratiques agricoles et forestières, rénovation des bâtiments, impact de l'éclairage public...) les mortalités surnuméraires engendrées par les éoliennes constituent aujourd'hui probablement la cause de mortalité directe la plus importante pour certaines de ces espèces comme la Noctule commune.

La récente synthèse de mortalité réalisée en Loire-Atlantique a évalué qu'environ 650 noctules communes avaient été tuées ces dix dernières années sur ce seul département, alors que la population départementale connue n'atteint que 450 individus.

Ces niveaux d'impact sont particulièrement préoccupants pour la pérennité de cette espèce longévive dont la survie des populations est conditionnée par un taux de survie important des individus adultes.



Thomas Le Campion

Eolienne implantée en milieu forestier - Saint-Martin-sur-Oust(56) – 17/11/2015

Dans ces conditions, cette espèce est menacée de disparition à court ou moyen terme dans le grand ouest de la France et l'industrie éolienne porte une lourde responsabilité dans cette situation.



Philippe Defernez

Noctule commune- Lieuron (35)- Juillet 2017

Un manque de prise en compte scandaleux

Nos associations dénoncent cette destruction illégale d'espèces protégées de grande ampleur. Depuis de nombreuses années, nous ne cessons de dénoncer de nombreuses failles dans le système de planification, d'instruction, d'exploitation et de contrôle des parcs éoliens :

- Non-respect de la doctrine *Éviter, réduire compenser* dans le cadre des nouveaux projets avec absence régulière de la phase d'évitement des impacts,
- Lacunes régulières dans les études d'impacts et suivis post-implantatoires,
- Interprétations des textes de législation sur les espèces protégées par l'État, qui conduisent à un non-respect généralisé de la législation sur les espèces protégées,
- Faiblesse ou absence de mise en œuvre de mesures de réduction des impacts sur les parcs mortifères,
- Manque d'indépendance des bureaux d'études ou associations en charge des dossiers d'études

d'impacts, dossiers d'incidences Natura 2000 et suivis post-implantatoires des parcs éoliens, par financement direct des promoteurs ou exploitants,

- Services de l'État en sous effectifs avec de réels besoins de formation à la problématique de l'impact des éoliennes sur les chauves-souris,
- Dysfonctionnements réguliers dans les suivis et les contrôles des parcs imposés par la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) auxquels sont soumis les parcs éoliens construits après 2011,
- Manque de volonté des exploitants pour mettre en œuvre des mesures d'arrêt des éoliennes pour préserver les chauves-souris par crainte de pertes financières liées à une baisse de la production d'électricité pourtant faible (pertes qui doivent être planifiées dès le début du montage financier d'un projet éolien),
- Refus de prise en compte des conclusions et recommandations émises par les instances de

protection de la nature (Conseil National de Protection de la Nature et Conseils Supérieurs Régionaux de Protection de la Nature) ou par les associations de protection de la nature (SFPEM, EUROBATS, associations régionales,...) lors de la planification et de l'instruction des projets,

● ...

Malheureusement l'ensemble des acteurs de l'implantation et de l'exploitation des éoliennes restent sourds à nos alertes et recommandations. Malgré quelques efforts ces dernières années, l'ensemble de la filière et l'État ont clairement montré leur incapacité à gérer convenablement cette problématique depuis plus de 20 ans. Les mesures d'arrêt des éoliennes (bridages nocturnes) pour préserver les chauves-souris ne sont pas optimales et les mortalités résiduelles cumulées sur l'ensemble des parcs restent trop élevées pour espérer un rétablissement des populations des espèces les plus sensibles.

Une augmentation prévisible de la mortalité pour les prochaines années

Ce constat s'obscurcit d'autant plus que **de nouvelles menaces voient le jour**. L'État français pour atteindre ses objectifs liés à la lutte contre le changement climatique envisage dans les années à venir d'augmenter considérablement la production d'énergie produite par les éoliennes terrestres. Malheureusement, **les seules zones encore disponibles pour le développement des parcs sont constituées par les grands cœurs de biodiversité que sont les massifs forestiers**. Ces zones sont les plus favorables pour les Chiroptères et les mortalités constatées de chauves-souris y sont bien plus élevées qu'en milieu agricole. L'autorisation récente de construction d'un parc éolien en forêt de Lanouée (deuxième plus grand

massif forestier de Bretagne) en est le parfait exemple. Dans un contexte de saturation de l'espace lié aux zones d'exclusion communément retenues (distance de 500 m aux habitations, distance aux sites classés, servitudes militaires et aéronautiques,...) les derniers espaces de nature constituent une aubaine et bien souvent les dernières opportunités pour les développeurs et l'État. **La biodiversité est comme toujours la dernière roue du carrosse, méprisée et sacrifiée**.

En parallèle et afin d'optimiser la production, **les éoliennes de nouvelle génération proposent des caractéristiques techniques toujours plus mortifères** pour les chauves-souris. En plus de **leurs**

rotors de plus en plus imposants et donc une probabilité plus élevée de faucher des chauves-souris, ces nouvelles machines proposent **des gardes au sol** (distance entre le sol et le bas des pales) **toujours plus faibles** (10 m pour certaines). Après avoir impacté les espèces de haut vol, c'est la **quasi-totalité des espèces** de chauves-souris qui pourraient être **concernées par les collisions**. La synthèse de mortalité réalisée en Loire-Atlantique a permis de mettre en évidence les premiers cas de mortalité de Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) en France sous des éoliennes dont la garde au sol est de 30 mètres.

Stop à l'hécatombe !

Bien que favorables aux énergies renouvelables, nos associations ne peuvent, dans cette situation, accepter le développement actuel et futur de l'éolien. La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur au même titre que la lutte contre le changement climatique. Nos écosystèmes ne seront pas résilients face aux menaces climatiques s'ils sont altérés et appauvris. En plus de la mise en œuvre primordiale de mesures de sobriété énergétique ambitieuses, **nous demandons à l'État :**

- D'instaurer d'urgence des zones d'exclusion à la construction de parcs éoliens sur la majorité des massifs forestiers du grand ouest de la France, autour des grands bassins de populations de Noctule commune et autour des sites d'importance pour les chiroptères,
- D'interdire l'implantation d'éoliennes à garde au sol inférieure à 30 mètres,
- D'imposer à l'ensemble des développeurs l'obtention d'une dérogation de destruction d'espèces protégées avant toute obtention d'une autorisation d'exploiter un parc éolien,

Thomas Le Campion



▼ Noctule commune morte sous un parc éolien - Les Fougerêts (56) - 17/09/2014

- D'obliger l'ensemble des exploitants à brider de façon substantielle (uniquement les nuits de mars à novembre selon certaines conditions de vent et de température) l'ensemble des parcs mortifères existants et à brider l'ensemble des nouveaux parcs dès leur premier jour de mise en service. Ces bridages conduisent à de faibles pertes de production,
- D'obliger l'ensemble des exploitants à brider de façon plus importante encore (uniquement les nuits de mars à novembre selon certaines conditions de vent et de température) les parcs qui ont déjà causé la mort d'individus de Noctule commune,
- De rendre obligatoire les suivis de mortalité et d'activité sur les parcs éoliens pendant un minimum de trois années consécutives,
- De donner les moyens et de former l'ensemble des agents de l'État censés instruire et contrôler les parcs éoliens aux enjeux liés à la problématique de l'impact des éoliennes sur les chauves-souris.

Contacts presse

● Bretagne et Loire-Atlantique :

Groupe Mammalogique Breton /
Thomas Le Campion :
06 99.70 74 85
thomas.le-campion@gmb.bzh

● Pays de la Loire :

Ligue pour la Protection des Oiseaux /
Benjamin Même-Lafond :
06 48 35 85 76
anjou.accueil@lpo.fr

● Normandie :

Groupe Mammalogique Normand /
François Leboulenger :
06 21 31 67 18
gmn@gmn.asso.fr

Ressources

Synthèse des cas de mortalité connus de chiroptères sous les parcs éoliens de Loire-Atlantique (44), GMB, 2021 (Disponible sur demande)

[Communiqué de presse Éoliennes et chauves-souris - SFPEM](#)

[Manifeste : Le déploiement des éoliennes, un problème majeur pour la biodiversité : assisterons-nous silencieusement à la disparition des chauves-souris ? - SFPEM](#)

[Alerte sur les éoliennes à très faible garde au sol et sur les grands rotors - SFPEM](#)

[Communiqué de presse Une espèce de mammifère sur trois désormais menacée ou quasi menacée en France métropolitaine - UICN/MNHN](#)

